

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal relatif à la 10^{ème} séance du Conseil municipal du mardi 4 octobre 2016
à 20h30

Sont présents :	M.	VIRET	Jean-Daniel, Maire
	M.	TASCHINI	Bernard, CA
	M.	FABBI	Daniel, CA
Conseil municipal :	M.	ANKLIN	Dominique
	M.	BASCHY	Marc-André
	M.	BEAUVERD	Marcel
	M.	BIEDERMANN	Laurent
	M.	CARTIER	Jean-Jacques
	Mme	CHONG	Laurence
	Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme	GATTI	Sonia
	Mme	HURNY	Anne-Catherine, Présidente
	M.	KESTIN	Yaïr
	M.	LAZARO	Pablo
	M.	LUYET	Frédéric
	M.	MÉTAYER	Grégoire
	M.	PAIS	Marco
	M.	RÜEGSEGGER	Gérald
	Mme	SCHIAVO-ABEL	Delphine
	Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	Mme	TOZAR	Marilyne
	Mme	ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm et procès-verbaliste :	M.	MATTI	Aurélien
Excusé :	-		

Séance ouverte à : 20h31
Séance levée à : 23h28

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 juin 2016,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,
5. Présentation du budget 2017,
6. Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 200'000.- (TTC) destiné à la restauration extérieure du temple de Genthod,
7. Délibération relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de F 36'450.60 (TTC), partiellement compensé par des plus-values enregistrées aux revenus pour un total de F 14'219.-, relatif au festival country des 4 et 5 juin 2016,
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 345'000.- (TTC) destiné aux travaux de remplacement des luminaires et à l'installation d'une mini-déchetterie enterrée à l'avenue De-Senarclens et au chemin De-Riencourt,
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destiné à l'élaboration du plan directeur communal (PDCoM) et de diverses études complémentaires liées au PDCoM,
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'950'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement et à la rénovation du bâtiment de la mairie de Bellevue,
11. Délibération sur le règlement relatif à un pont retraite des employés de la Commune de Bellevue,
12. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2017, ainsi que leurs remplaçant-e-s,
13. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
14. Proposition du Conseil administratif,
15. Divers,
16. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h31 MME LA PRESIDENTE ouvre cette 10^{ème} séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de MM. les Conseillers administratifs, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, du secrétaire du Conseil municipal, de la presse et du public plus nombreux qu'usuellement.

Elle excuse M. BIEDERMANN qui devrait arriver avec un peu de retard.

MME LA PRESIDENTE relève une erreur dans l'ordre du jour sur le montant indiqué au point 7 de l'ordre du jour. Il s'agit ici de lire F 38'582.60 en lieu et place de F 36'450.60.

Elle constate en outre que deux projets de motion ont été déposés avant le début de la séance. Ils seront traités au point dédié de l'ordre du jour.

Aucune autre remarque n'étant exprimée, l'ordre du jour sera donc suivi tel que transmis avec les modifications susmentionnées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 juin 2016.

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal. Aucun commentaire n'étant émis, elle procède au vote pour son approbation :

16 oui, 0 non et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Au nom du bureau du Conseil municipal, MME LA PRESIDENTE communique les informations suivantes :

- Pour rappel, la sortie du Conseil municipal se déroulera les 8 et 9 octobre 2016. Le programme de la sortie qui aura lieu à Salins-les-Bains et à Arc et Senans est distribué.
- La liste des jetons de présences pour le premier semestre 2016 circule sur les tables et est disponible sur CMNet. Les montants ont été versés.
- A l'occasion de l'inauguration de la 25^{ème} marche de l'Espoir, le dimanche 16 octobre, une invitation est parvenue à destination de tout élu qui souhaiterait y participer. Les personnes intéressées sont invitées à donner réponse directement à l'organisateur grâce aux informations disponibles sur CMNet.
- Les matchs de hockey reprennent leur cours et avec eux, la possibilité pour les membres du Conseil municipal de profiter de 50 billets. Il en reste une vingtaine à pourvoir, la liste d'inscription circule. Les personnes ayant déjà commandé des billets les ont trouvés à leur place.
- Comme convenu dans le dernier message adressé par M. MATTI, les personnes qui rencontrent des problèmes de connexion au wifi sont priées de suivre les instructions mentionnées sur la fiche qui circule et au cas où le problème viendrait à persister, de l'indiquer au verso dudit document.
- La séance du Conseil municipal du 6 décembre est confirmée. Elle sera précédée d'un moment convivial autour d'une marmite en chocolat pour célébrer l'Escalade.
- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables et spécialement le compte-rendu annuel 2015 en primeur.
- Un courrier reçu ce jour est mis à disposition sur les tables, il s'agit d'une communication au sujet de la quinzaine de l'urbanisme.

3. Communications du Conseil administratif,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE transmet la parole à M. TASCHINI qui communique les informations suivantes :

- Le capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Bellevue, Jean-Marc CARRILLO, a été nommé par le conseil d'Etat et a reçu ses galons le samedi 17 septembre avant un exercice de la compagnie en présence de plusieurs officiels.
- Le bilan des promotions scolaires du vendredi 1^{er} juillet est bon.
- Les deux soirées brésiliennes à Gitana qui ont eu lieu les 25 juin « Mondésir » et 23 juillet « Nélío Real » on, elles aussi, donné satisfaction.
- La troisième édition de Ciné Gitana (du 25 au 28 août) sur la thématique Astérix a connu un beau succès avec un temps radieux et plus d'un millier de spectateurs.
- Des billets pour la revue genevoise le vendredi 11 novembre peuvent être commandés jusqu'à aujourd'hui. Pour ce faire, une liste d'inscription circule.
- En complément à l'information concernant le wifi, les commissaires seront invités à transmettre l'adresse wifi de leur périphérique afin que le réseau puisse les reconnaître automatiquement.

M. LE MAIRE transmet la parole à M. FABBI qui communique les informations suivantes :

- La réunion annuelle traitant de la tribune rive-lac a eu lieu. Il n'est pas prévu d'augmentation de la participation des communes (à savoir F 5.- par habitant). M. FABBI en profite pour saluer la présence assidue de M. Jean-Pierre ABEL aux séances du Conseil municipal et le remercie pour les articles qu'il produit.
- La déchetterie et le parking de l'Espace Santé sont en fonction depuis cet été conformément au crédit d'investissement voté en ce sens.
- La déchetterie de la Roselière elle aussi a été installée et elle vient d'être mise en fonction. Il ne reste à finaliser que le marquage au sol.
- Le bois de la passerelle qui surplombe le sentier de la Cigogne devait être rénové, c'est aujourd'hui chose faite.
- Sur les chemins des Grands-Bonnets et de William-Rappard, l'étude de circulation est en cours.
- Sur le chemin des Chânants, avant la dépose d'autorisation, des radars de vitesse ont été placés.
- Le chemin pédestre prévu entre les routes de Rennex et de Collex, le long de l'autoroute et de la route des Fayards a été déposé en autorisation de construire.
- Le collecteur d'eaux Aux-Folies-Gobé a été terminé pour ce qui concerne sa première étape. La partie Aux-Folies est prévue pour le printemps prochain.

- Les travaux de renaturation du Nant des Limites le long du sentier Sans-souci sont terminés. Il reste néanmoins un certain nombre de plantations à effectuer cet hiver.
- Des mesures paysagères seront entreprises cet hiver le long du chemin de St-Oyend en collaboration avec l'aéroport et l'Etat.
- Il y aura des plantations de chênes cet hiver au bien nommé chemin de la Chênaie. Les travaux de la route seront quant à eux terminés pour début novembre. La dernière couche bitumineuse risque toutefois d'être déposée en décalage étant donné qu'une promotion de sept villas devrait se faire dans ce secteur. Cela éviterait d'endommager la route prématurément.
- Le chalet situé au 318 route de Lausanne a été démoli par la protection civile la semaine passée.
- La rampe d'accès de la poste s'est vue retirer sa haie massive au bénéfice de graminées.
- Les protections derrière les buts de football du terrain synthétique du centre scolaire seront installées dès les prochaines vacances d'automne.
- La barrière de sécurisation le long de la terrasse de la buvette de l'esplanade Gitana est terminée. Les barrières en épingle du côté de la route, entre les modules du bâtiment, sont en cours d'autorisation.
- Une pétition munie de 47 signatures a été reçue en Mairie. Elle demande la sécurisation du chemin de la Glaise. Des mesures provisoires seront prises au mois d'octobre par le biais de panneaux et barrières en baïonnette.
- Pour le projet de Champ-du-Château, les remarques sur le plan localisé de quartier ont été reçues et elles sont au nombre de deux.
- Pour la sortie du Conseil municipal, le rendez-vous est fixé au centre sportif de la vigne blanche. Les usagés motorisés sont priés d'utiliser la partie supérieure du parking.

M. LE MAIRE fait part de ses communications :

- Tout le monde peut constater le placardage au fond de la salle du tableau des actions Agenda 21 avec ligne de temps.
- L'Assemblée générale de l'association des communes genevoises (ACG) s'est déroulée le 24 septembre pour traiter du budget 2017.
- Un voisin de la mini-déchetterie de la Mojonne s'est plaint des nuisances subies suite à la mise en service de cette installation. La commune avait déjà fait un pas dans le sens de cet habitant en adaptant l'emplacement au moment de sa construction. Le Conseil administratif a rendu une réponse négative compte-tenu des frais disproportionnés qu'engendrerait sa seconde demande.
- Le Conseil d'établissement scolaire (COET) n'existera plus sous cette forme tout du moins institutionnellement. A l'avenir, des réunions devraient toutefois encore avoir lieu entre les différents intervenants. La prochaine est agendée dans une semaine.
- Le Conseil administratif a obtenu les réponses inhérentes au préavis communal sur la décharge contrôlée pour matériaux inertes et matériaux d'excavation (DCMI-ME) de la part de M. Jacques MARTELAIN, directeur du service de géologie, sols et déchets (GEDEC – DETA) :
 - La constitution d'un consortium est chose acquise,
 - L'exploitation par étape en commençant par le haut ne pourra pas être possible (début par

- la route de Collex à cause de la construction de la passerelle),
- Durée estimée à 8-10 ans,
- Total du volume de gravats estimé à 3.2 millions m³ au lieu de 2,
- L'étude de circulation sera effectuée,
- La piste de chantier temporaire sera construite évitant ainsi le défoncement des routes existantes,
- Les passerelles au-dessus des routes est chose acquise,
- Un carrefour digne de ce nom pour l'accès au site se fera,
- Il y aura interdiction aux camions d'emprunter les routes des Fayards et de Collex,
- Les horaires d'exploitation demandés (9h-16h) restent encore à discuter,
- Le réaménagement du carrefour Colovrex-Vireloup-Valavran n'est a priori pas envisageable (à voir en fonction d'une réflexion plus large),
- La remise en état du chemin des Bisons après travaux est acquise,
- Des boudins de terre ayant une fonction antibruit seront constitués de chaque côté,
- Pour le franchissement de l'autoroute par les piétons, pas de passerelle,
- Des mesures paysagères et liées à la nature seront prises,
- La limitation de l'impact visuel sera une préoccupation,
- Le retour des surfaces en affectation agricole est garanti,
- Le réseau de drains sera rétabli,
- L'assainissement du Nant du Gobé sera effectué,
- La limitation des émissions sonores sera respectée,
- Le décrottage des camions se fera,
- L'indemnisation se montera pour la commune à F 700'000.- (F 0.30/m³),
- L'estimation du nombre de camion par jour s'élève à 236,
- Le début des manœuvres est inconnu mais pas avant 2018.

M. ANKLIN demande à faire une observation ce qui lui est accordé par MME LA PRESIDENTE. Il se réjouit qu'un certain nombre de conditions aient été suivie ou soient en cours de discussion. Il relève toutefois que les coûts de réaménagement du réseau seront bien supérieurs aux montants accordés dans cette opération.

M. LE MAIRE déclare que le Conseil administratif est conscient de cet état de fait.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif pour son intervention et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux.

MME LA PRESIDENTE annonce que le nombre de séance a été conséquent et sans donner de date, elle cite les instances qui se sont réunies depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Aménagement – plan directeur communal / 22 juin, 31 août et 14 septembre	(M. ANKLIN)
Aménagement / 5 et 21 septembre	(M. ANKLIN)
Groupe DD / 21 juin et 6 septembre	(M. KESTIN)
Culture et loisirs / 6 septembre	(M. BIEDERMANN)
GIVB / 12 septembre	(Mme TOZAR ou M. PAIS)
Sociale / 13 juin et 13 septembre	(M. RÜEGSEGGER)
GIC / 14 septembre	(Mme SCHIAVO-ABEL ou M. RÜEGSEGGER)
Bâtiments et travaux publics / 20 septembre	(M. BASCHY)
Sécurité / 20 septembre	(M. CARTIER)
GLRD / 22 septembre	(M. ANKLIN)
Finances et administration communale / 27 septembre	(M. LUYET)

M. ANKLIN rapporte tout d'abord pour le groupement des législatifs de la rive-droite du lac (GLRD) dont la dernière séance a été organisée à Bellevue. Il remercie au passage l'accueil qui a été fait aux représentants des autres communes qui l'ont apprécié. Le principal sujet traité a été celui du transfert de charge canton-communes et en particulier celui très préoccupant des cycles d'orientation. En outre, la communauté de commune, forme de réunification différente de celle des groupements et rendue possible grâce à la nouvelle constitution genevoise, a été envisagée.

Il est 20h56, M. BIEDERMANN fait son entrée.

M. ANKLIN garde la parole au sujet de la commission Aménagement qui s'est réunie à cinq reprises depuis la dernière séance du Conseil municipal dont trois fois pour la révision du plan directeur communal (PDCOM). Différentes thématiques ont été étudiées dans une première étape et de manière transversale. Il s'agit là d'un marathon. Une présentation d'ensemble sera effectuée prochainement. Les deux autres séances plus usuelles ont eu pour thèmes principaux :

- Champ-du-Château qui a fortement mobilisé les travaux de la commission. Pour rappel, le préavis sur le plan localisé de quartier a été favorable sans trop de convictions. Les conditions posées ont été respectées en partie, s'agissant notamment de la diminution des gabarits (deux étages en moins), la réduction de la densité (6-7%) et la réduction un peu plus significative du nombre de logement (environ 20-30%). M. LE MAIRE complète en articulant le chiffre de 70 logements en moins sur 300. M. ANKLIN le remercie et reprend le fil de son rapport en disant qu'après avoir hésité – sur la base de réponses qui semblaient peu convaincantes particulièrement sur le plan de la mobilité et a fortiori de la mobilité douce – la commission a renoncé à faire une opposition formelle tout en confirmant auprès du Conseil administratif les préoccupations préalablement établies. Par ailleurs, quelques réserves ont été exprimées quant à l'appréciation de l'Etat sur les risques majeurs tels que l'autoroute et le gazoduc. La réaction se résume en une dynamique certes positive pour aller de l'avant mais prudente.
- L'aménagement du bord du lac avec les parcelles sise 316 et 318 route de Lausanne. Les trois jalons majeurs posés consistent en la démolition des immeubles vétustes existants sauf un en vue d'une reconstruction selon un programme restant encore à définir (mêlant une mixité logement-affectation publique par exemple), rendre tout public la partie de parc bordant le lac (ce qui constitue un retour un arrière sur la décision prise précédemment prise par la commission) et enfin le réaménagement de la rive du lac selon des détails à étudier à l'avenir.
- Le secteur du Bois-Brûlé en bordure de commune non loin de la piste d'aéroport se verra fortement modifié par des équipements publics tournés vers la police de sécurité internationale et l'accueil et le renvoi des requérants et migrants. La commission a fini par soutenir le projet.
- Information de l'Exécutif sur la planification du déploiement des mini-déchetteries.
- Réponse reçue du DALE sur la pétition signée par quelques 450 personnes à propos du PLQ des secteurs Planet-Tuileries qui date d'il y a 4 ans et demi. Par ce biais, le Conseil d'Etat a été renvoyé à ses études, ce qui prouve l'utilité de ce genre d'initiative citoyenne.

M. RÜEGSEGER rapporte pour la commission sociale qui s'est réunie pour l'attribution des subventions sociales en Suisse et à l'étranger. S'agissant de l'accueil préscolaire, les membres ont pris note du peu de personnes qui se sont déclarées intéressées tout en soulignant que le sondage n'a pas eu lieu et qu'il a fallu à la commission deux sollicitations, les 13 juin et 13 septembre, pour obtenir que les parents soient contactés par courrier. Une convention est en cours d'élaboration avec les P'tis Loups de Genthod.

M. RÜEGSEGGER poursuit et termine son intervention en rapportant pour le groupement intercommunal pour la crèche qui s'est réunie le 14 septembre et qui a traité des projets de budgets et les a adoptés à l'unanimité. L'implication et l'engagement du conseiller administratif délégué est à souligner.

M. FABBI rebondit sur les propos de M. RÜEGSEGGER pour signaler qu'une inspection surprise a eu lieu la veille pour la cuisine et qu'elle conclue à une très bonne gestion en relevant notamment que l'épluchage des légumes frais est un fait plutôt rare et bienvenu.

M. LUYET, pour la commission Finances et administration communale, relate simplement les préavis favorables des objets qui se trouvent au présent ordre du jour entre les points 6 et 11.

M. KESTIN s'exprime pour le développement durable et relate le parcours des mesures en cours pour Agenda 21 et Facteur 21. De plus, le budget d'environ F 30'000.- a été mentionné, prévoyant l'engagement d'un stagiaire au sein de la Mairie et des projets scolaires.

M. CARTIER rapporte pour la commission Sécurité qui a discuté des affaires liées au sauvetage, aux pompiers et à l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur trois sites sensibles de la commune. Ce dernier point a fait l'objet d'un préavis favorable.

M. BASCHY, pour la commission Bâtiments et travaux publics, ne revient pas sur le sujet de la parcelle du 318 route de Lausanne déjà rapporté par M. ANKLIN pour la commission d'Aménagement et pour lequel les membres étaient en accord avec leurs homologues, soit la destruction de la maison. Pour la rénovation et l'agrandissement de la Mairie, traité plus tard dans la présente séance, le préavis est favorable. Pour ces deux sujets, une présentation a été faite aux commissaires. Enfin, pour le sujet d'aménagement de l'avenue De-Senarclens et du chemin De-Riencourt, lui aussi traité ultérieurement, le préavis a aussi été favorable, à l'unanimité.

Personne ne désirant plus rapporter, MME LA PRESIDENTE poursuit l'ordre du jour de la séance.

5. Présentation du budget 2017,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LUYET, Président de la commission Finances et administration communale qui, n'ayant rien à dire, la transmet de suite à M. TASCHINI.

Ce dernier expose les quelques tendances à la hausse dans ce projet de budget par rapport au précédent. La charge liée au personnel augmente légèrement ainsi que le traitement des déchets, le GIAP, les Ticoquins, la sécurité (idée d'une collaboration avec les agents de police municipale du Grand-Saconnex), le cimetière et la fête nationale. S'agissant des recettes, la tendance envisagée par les services cantonaux est à la baisse. Fidèle à la philosophie jusqu'alors suivie, il serait néanmoins possible de prévoir environ F 550'000.- d'amortissements complémentaires. M. TASCHINI se tient à disposition en cas de question de la part des membres du Conseil municipal.

Il s'ensuit un échange sur le délai auquel les membres du Conseil municipal sont soumis pour poser les questions à Mme ALBANESE, Directrice des Finances, dont la conclusion est : dimanche soir.

M. LUYET propose le renvoi en commission Finances et administration communale du 11 octobre.

Sans autre prise de parole, MME LA PRESIDENTE demande qui approuve le renvoi en commission Finances et administration communale :

18 oui, c'est l'unanimité

6. Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 200'000.- (TTC) destiné à la restauration extérieure du temple de Genthod.

MME LA PRESIDENTE demande qui parmi les Présidents des commissions saisis par cet objet souhaite prendre la parole.

M. LUYET exprime le préavis favorable à l'unanimité de la commission Finances et administration communale.

M. TASCHINI ajoute que l'ensemble du dossier est disponible et que le Conseil administratif souhaite que l'ensemble de l'enveloppe financière soit assurée.

M. FABBI signale qu'il s'agit d'un patrimoine commun. Il y a déjà F 200'000.- et F 50'000.- respectivement financés par les communes de Genthod et de Collex-Bossy, soit un total, en cas de vote positif, de F 450'000.-. En comptabilisant l'apport d'un autre fonds, il restera toutefois un solde à couvrir. La stratégie consiste à scinder les travaux en deux avec une rénovation extérieure puis ultérieurement intérieure. Les donateurs privés se font rares pour les Eglises ce qui rend l'opération beaucoup plus compliquée que par le passé. L'Eglise catholique, en demandant des soutiens financiers extérieurs préalablement, a fait la démarche différemment, il s'agira d'ailleurs de la traiter prochainement.

M. ANKLIN souligne que suite à la présentation faite de ce projet, les communes assurent la première tranche de cet investissement. La seconde n'est que très partiellement financée et il s'agira aux représentants de trouver d'autres sources de financement que les Communes.

M. LUYET précise que, conformément à ce qu'a avancé le Conseil administratif, l'Eglise catholique a elle aussi fait une demande de subventionnement à hauteur de F 23'300.-. La question sera traitée dans une prochaine séance des finances.

M. KESTIN estime que si les communes soutiennent par une subvention ces rénovations, il sera plus aisé d'obtenir des sources différentes de financement, démontrant ainsi le sérieux de la demande.

MME CLIVAZ BEETESCHEN revient sur sa demande faite à la commission des Finances consistant à indiquer clairement que la Commune ne s'engagera pas pour la seconde tranche. Constatant que cela ne ressort pas du projet de délibération, elle déclare vouloir s'abstenir.

Une discussion s'en suit qui n'a d'autre incidence que de conclure à la suppression à l'unanimité moins une abstention du considérant « vu le déficit de financement à hauteur de F 180'000.- au 27 septembre 2016 et l'intention de trouver des sponsors et donateurs pour ce montant. »

Sans autre prise de parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

17 oui, 0 non, 1 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 200'000.- (TTC) destiné à la restauration extérieure du temple protestant de Genthod

Séance du Conseil municipal du mardi 4 octobre 2016

vu la volonté de la Commune de Bellevue d'entretenir le patrimoine architectural commun,

vu l'absence de lieu de culte protestant sur le territoire communal belleviste,

vu que la paroisse protestante des 5 communes réunit les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, le Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy,

vu que les lieux de culte de la paroisse protestante des 5 communes se situent :

- Chapelle des Crêts, Chemin des Crêts-de-Pregny 11, Grand-Saconnex
- Chapelle des Cornillons, Chemin des Cornillons 43, Chambésy
- Temple de Genthod, Route de Rennex 1, Genthod

vu l'état de l'enveloppe extérieure du temple de Genthod,

vu le rapport du 12 avril 2016 de la fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 incluant un devis prévoyant une dépense totale de F 750'000.-,

vu la demande de la paroisse protestante des 5 communes de soutenir la rénovation du temple de Genthod,

vu que la commune de Genthod a été saisie de la même demande à hauteur de F 200'000.- et celle de Collex-Bossy à hauteur de F 50'000.-,

vu la présentation de M. ZRYD, Président de la Fondation des Temples, à la commission finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 septembre 2016,

vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 septembre 2016,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, 0 non, 1 abstention

1. D'accepter la restauration extérieure du temple de Genthod,
2. D'ouvrir une subvention d'investissement d'un montant de F 200'000.- (TTC) destiné à la réalisation susmentionnée,
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 30.565, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir le montant de F 200'000.- (TTC) au moyen de 5 annuités de F 40'000.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2017, sous rubrique 30.331,
5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter ou à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2,
6. De conditionner l'acceptation de cette délibération à la décision d'une dépense au moins équivalente de la part de la commune de Genthod.

Il est 21h34, M. ANKLIN s'absente de la salle.

7. **Délibération relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de F 38'582.60 (TTC), partiellement compensé par des plus-values enregistrées aux revenus pour un total de F 14'219.-, relatif au festival country des 4 et 5 juin 2016,**

MME LA PRESIDENTE demande qui parmi les Présidents des commissions saisis par cet objet souhaite prendre la parole.

M. LUYET indique que le préavis exprimé par la commission Finances et administration communale est positif et il souligne la bonne tenue de l'organisation de cette manifestation.

Sans autre prise de parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération, corrige deux erreurs de plume, et demande qui l'approuve :

17 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 d'un montant de F 38'582.60 (TTC), partiellement compensé par des plus-values enregistrées aux revenus pour un total de F 14'219.-, relatif au festival country des 4 et 5 juin 2016

Séance du Conseil municipal du mardi 4 octobre 2016

vu le crédit budgétaire 2016 d'un montant de F 60'000.- pour l'organisation d'un festival country sous rubrique 30.318, Encouragement à la culture – honoraires et prestations de service (total de la rubrique F 110'750.-), voté par le Conseil municipal en date du 10 novembre 2015,

vu les charges supplémentaires dues à l'organisation de cette première édition,

vu les recettes supplémentaires obtenues par diverses animations organisées sur le site, de donateurs et de sponsors pour un total de F 14'219.-,

vu le bilan de la manifestation présenté à la commission culture et loisirs lors de sa séance du mardi 6 septembre 2016,

vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 septembre 2016,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et à l'article 28 alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (RALAC),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, c'est l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2016 d'un montant de F 38'582.60 destiné à couvrir les frais supplémentaires pour l'organisation de la manifestation « festival country » des 4 et 5 juin 2016,
2. De comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte de fonctionnement 2016 en dépenses supplémentaires, rubrique 30.318,

3. De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire d'une part, grâce aux revenus générés par les dons et les sponsors pour F 12'900.-, ainsi que par les revenus de maquillage et rodéo pour un montant de F 1'319.-, et d'autre part par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Il est 21h38, M. ANKLIN est de retour.

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 345'000.- (TTC) destiné aux travaux de remplacement des luminaires et à l'installation d'une mini-déchetterie enterrée à l'avenue De-Senarclens et au chemin De-Riencourt,

MME LA PRESIDENTE demande qui parmi les Présidents des commissions saisis par cet objet souhaite prendre la parole.

M. LUYET, en qualité de Président de la commission Finances et administration communale, annonce un préavis favorable à l'unanimité. La parole est donnée à M. FABBI qui répond volontiers aux questions et qui passe brièvement en revue la présentation faite en commission. Les luminaires ont près de 40 ans et il s'agirait de les remplacer. Le revêtement bitumineux est quant à lui prévu dans le plan quinquennal de rénovation des routes. Enfin, l'implantation de la mini-déchetterie a été longuement discutée bien qu'il reste un voisin à rencontrer. De plus, pour ce faire, la signature de tous les copropriétaires est requise. Cela s'est déjà fait dans d'autres secteurs et affaires.

MME LA PRESIDENTE demande si ces travaux nécessitent des coupes d'arbres

M. RÜEGSEGGER précise qu'il est Président du groupement et qu'il y a 36 propriétaires dont 33 étaient présents en séance. La majorité des copropriétaires ne suffit pas, il faut l'unanimité. Il répond affirmativement à la question des coupes de chênes qui, en l'occurrence, ne sont pas en très bon état. Il estime que l'actuel accord est un bon compromis entre toutes les parties.

M. FABBI précise encore que ces travaux pourraient se faire en deux étapes en fonction des contraintes liées à l'obtention des signatures.

M. KESTIN, en tant que voisin, demande si les containers existants persisteront sur le site en parallèle à la mini-déchetterie ou s'ils seront retirés.

M. FABBI répond qu'il s'agira à terme de se déplacer à la mini-déchetterie. Il ajoute qu'au début du chemin de la Chênaie du côté du chemin des Tuilots, un autre point de collecte devrait voir le jour car cette zone va prochainement voir le nombre d'habitations fortement augmenter.

MME LA PRESIDENTE demande dans le secteur du chemin des Tuileries (promotions Guerne) si un site de collecte est prévu.

M. FABBI lui répond affirmativement, il s'agira temporairement de placer des containers mais dès que la seconde promotion sera réalisée, à ce moment-là, une mini-déchetterie sera installée selon un emplacement exact qui reste à définir avec les différents intervenants.

M. ANKLIN en profite pour demander où en est l'aménagement du chemin Aux-Folies.

M. FABBI dit qu'il est urgent d'attendre dans ce secteur étant donné le nombre conséquent de bâtiments qui doivent prochainement être construits.

Sans autre prise de parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

17 oui, 0 non, 1 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 345'000.- (TTC) destiné aux travaux de remplacement des luminaires et à l'installation d'une mini-déchetterie enterrée à l'avenue De-Senarclens et au chemin De-Riencourt

Séance du Conseil municipal du mardi 4 octobre 2016

Vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'améliorer le tri sélectif sur son territoire, la sécurité routière et l'efficacité énergétique des candélabres,

Vu l'objectif cantonal de parvenir à 50% de déchets recyclés d'ici au 31 décembre 2017,

Vu que le secteur dit du coin de terre (avenue De-Senarclens et chemin De-Riencourt) ne sont pas actuellement équipés de mini-déchetteries,

Vu que seul quelques types de déchets (verre, papier-carton et ordures ménagères) ne sont récoltés que par levée porte-à-porte avec des containers de 800 litres dans le secteur susmentionné,

Vu le déploiement de précédentes mini-déchetteries à satisfaction (Marettes en 2012, Mollies en 2014, Mojonne en 2015, Limites en 2016) et la volonté d'en déployer d'autres à l'avenir,

Vu l'adoption du règlement des déchets de la commune de Bellevue par le Conseil administratif en date du 15 mars 2016,

Vu le préavis favorable de la commission bâtiments et travaux publics lors de sa séance du mardi 20 septembre 2016,

Vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 septembre 2016,

Conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, 0 non, 1 abstention

1. D'accepter l'aménagement d'une mini-déchetterie enterrée à l'avenue De-Senarclens et au chemin De-Riencourt,
2. D'accepter le remplacement et l'aménagement de luminaires le long de l'avenue De-Senarclens et de chemin De-Riencourt,
3. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de F 345'000.- destiné aux réalisations susmentionnées,

4. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
5. D'amortir le montant de F 345'000.- (TTC) au moyen de 10 annuités de F 34'500.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2017, sous rubrique 72.331,
6. D'autoriser le Conseil Administratif à emprunter ou prélever le montant (TTC) sur un compte courant de la commune de Bellevue.

9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destiné à l'élaboration du plan directeur communal (PDCoM) et de diverses études complémentaires liées au PDCoM,

MME LA PRESIDENTE demande qui parmi les Présidents des commissions saisis par cet objet souhaite prendre la parole.

M. ANKLIN exprime son soutien en tant que Président de la commission Aménagement sur le fond d'une démarche de réactualisation du plan directeur communal mais soulève deux problèmes déjà cités en commission Finances et administration communale sur le mode de financement. Il s'agit ici de voter un crédit d'investissement selon la loi sur l'administration des communes. Or, ni le plan directeur cantonal, ni les plans localisés de quartier, ni même aucun autre instrument de l'aménagement du territoire ne sont financés par des crédits d'investissement mais par des budgets de fonctionnement. Cela lui pose d'autant plus un problème que l'entreprise mandatée travaille déjà pour la commune et que dépasser un certain seuil oblige les collectivités publiques à lancer un appel d'offre public. Il lui semble que la loi n'est pas conformément appliquée et il se permettra dès lors de s'abstenir et, il le rappelle, non pas sur le fond mais sur la forme.

M. LE MAIRE répond que ce crédit d'investissement concerne trois entreprises, à savoir :

- Urbaplan à hauteur de F 112'000.- ;
- RGR à hauteur de F 36'500.- ;
- Ecotec à hauteur de F 38'000.-.

Par ailleurs, l'étude complémentaire du secteur Vengeron-Planet en collaboration avec le canton pour un montant de F 25'000.- y est également incluse. Le solde de ce crédit permettra la réalisation de la plaquette finale.

M. TASCHINI intervient au sujet de la forme de cette décision, un crédit d'investissement. Il lui semble tout à fait logique, car il est ainsi possible d'amortir la dépense sur 5 ans au lieu d'une seule dans le cas d'une charge portée au budget de fonctionnement courant. Il admet néanmoins que pour un bien immatériel, à l'image de logiciels, un investissement peut sembler délicat. Il est d'avis que si la décision est prise par le Conseil municipal mais que la surveillance des communes y trouve à redire sur la forme, une décision similaire sur le fond sera à nouveau présentée au Conseil municipal.

M. RÜEGSEGGER souligne que c'est une pratique répandue dans les communes que de voter un crédit d'investissement pour un plan directeur.

M. ANKLIN estime que le fait de faire des amortissements supplémentaires sur des biens matériels est une bonne chose mais qu'en même temps que l'on accélère ces amortissements, on génère des amortissements sur des biens immatériels. Il ne comprend pas la cohérence en la matière.

M. TASCHINI comprend tout en exprimant son fatalisme face aux pratiques et à la législation. Il prend pour exemple la nouvelle contribution annuelle pour le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – sur lequel le Conseil municipal devra voter lors de sa prochaine séance – qui va induire un amortissement sur 30 ans et qui, à son avis, est un non-sens total.

Sans autre prise de parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

17 oui, 0 non, 1 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destiné à l'élaboration du plan directeur communal (PDCoM) et de diverses études complémentaires liées au PDCoM

Séance du Conseil municipal du mardi 4 octobre 2016

vu l'adoption de la dernière version du PDCoM de la commune de Bellevue le 31 mars 2004,

vu l'adoption du plan directeur cantonal 2030 le 20 février 2013 par le Conseil d'Etat, le 20 septembre 2013 par le Grand Conseil et le 29 avril 2015 par le Conseil fédéral,

vu la nécessité de réviser le plan directeur communal dans un délai de trois ans, conformément à l'art. 10 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT - L 1 30),

vu les directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux deuxième génération,

vu le cahier des charges du 15 février 2016,

vu les séances consacrées au PDCoM de la commission Aménagement les 20 janvier, 2 février, 13 avril, 11 mai, 18 mai, 22 juin, 31 août, 14 septembre 2016 et les autres dates à venir,

vu le descriptif des prestations et les offres reçues des mandataires, comprenant l'étude préliminaire, les propositions de solutions et révision, et le projet définitif et synthèse,

vu l'étude de l'image directrice secteur Planet – Vengeron,

vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 septembre 2016,

vu l'art. 30 al. 1 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, 0 non, 1 abstention

1. D'ouvrir un crédit de F 250'000.- pour la révision du plan directeur communal (PDCoM) et diverses études complémentaires liées au PDCoM,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. D'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités de F 50'000.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2017, sous rubrique 79.331,

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'950'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement et à la rénovation du bâtiment de la mairie de Bellevue,

M. FABBI procède à la présentation des plans projetés. Préalablement, il était prévu de faire deux étages de plus au-dessus de la réception de la mairie mais la CMNS s'y est opposée. Dès lors, la BCGe a été approchée pour récupérer les locaux. Cette dernière et les Autorités sont attachées au fait de maintenir un bancomat sur le secteur mais l'agence et la salle des coffres peuvent être libérées. Les affectations exactes de tous les locaux ne sont pas encore définies. Il n'y aura pas que les aménagements intérieurs mais la toiture et les façades (sauf les fenêtres) seront également rénovées. Les services de la Mairie continueront en tout temps à fonctionner. Le mobilier complémentaire est inclus dans ce crédit.

M. BASCHY relève la nouvelle façade végétalisée pour la réception.

M. KESTIN demande si la chaufferie sera elle aussi rénovée.

M. FABBI confirme que c'est l'opportunité de faire une rénovation complète. Il précise encore qu'il est envisagé de faire des ouvertures de lumière en toiture ce qui n'est pas encore garanti.

M. RÜEGSEGGER demande si, avec une telle rénovation, un plan de mobilité réduite a été étudié.

M. FABBI répond être très sensible à ce genre de question mais qu'en l'occurrence, les contraintes sont importantes. En cas d'engagement de personnes à mobilité réduite, il sera possible de faire des aménagements en rez. En aménageant un ascenseur, il y aura en outre une perte de place alors que c'est bien l'objectif de gagner en surfaces. Sur la demande insistante de M. RÜEGSEGGER, M. FABBI s'engage à poser la question à l'architecte. Enfin, la fenêtre borgne de l'agence bancaire sera réhabilitée.

M. BASCHY clôt la discussion en précisant que la commission Bâtiments et travaux publics a préavisé favorablement l'objet à l'unanimité.

Sans autre prise de parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'950'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement et à la rénovation du bâtiment de la mairie de Bellevue

Séance du Conseil municipal du mardi 4 octobre 2016

vu la volonté des autorités communales de Bellevue de proposer au public des prestations adaptées de la part de l'administration communale,

vu que le bâtiment de la mairie de Bellevue date de 1888,

vu l'agrandissement de la réception de la mairie en 2005,

vu l'audit énergétique Ecobuilding et ses recommandations du 26 mars 2013,

vu l'augmentation passée et future de la population et des besoins y afférant de l'administration communale,

considérant que les emplacements des postes de travail sont actuellement à saturation,

vu l'ouverture du crédit d'étude d'un montant de F 52'000.- (TTC) destiné à des travaux de rénovation et de transformation sur le bâtiment de la Mairie adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 mai 2015,

vu l'estimation des coûts du bureau d'architecte Christian Gindre et Nicolas Gerdil,

vu le préavis favorable de la commission bâtiments et travaux publics lors de sa séance du mardi 20 septembre 2016,

vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 septembre 2016,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. D'accepter la rénovation et l'agrandissement du bâtiment de la mairie de Bellevue,
2. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de F 1'950'000.- destiné aux réalisations susmentionnées,
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir le montant de F 1'950'000.- (TTC), ainsi que celui concernant le crédit d'étude de F 52'000.-, soit un total de F 2'002'000.- au moyen de 30 annuités de F 66'735.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2017, sous rubrique 08.331,
5. D'autoriser le Conseil Administratif à emprunter ou prélever le montant (TTC) sur un compte courant de la commune de Bellevue.

M. FABBI remercie l'assemblée pour sa confiance.

MME LA PRESIDENTE demande dans quel délai approximatif pourront être entamés ces travaux.

M. FABBI répond que ce sera fait dès que possible.

11. Délibération sur le règlement relatif à un pont retraite des employés de la Commune de Bellevue.

MME LA PRESIDENTE demande si M. LUYET, Président de la commission des Finances, saisie par cet objet, souhaite prendre la parole. Ce dernier s'exprime brièvement sur le fait que la commission s'est positionnée favorablement sur ce sujet.

La parole est donnée au Conseil administratif. M. TASCHINI s'exprime dans le sens que l'idée consistait à s'aligner sur les pratiques de certaines administrations publiques proposant ce genre de prestations et sous certaines conditions. En l'occurrence, il faut être âgé de plus de 60 ans, être à plus de six mois de l'âge donnant droit au versement d'une rente AVS et avoir travaillé au moins 10 ans au sein de la commune. Le modèle s'inspire des pratiques cantonales avec quelques restrictions. La tendance amenant à une réduction des prestations des caisses retraites vu leurs rendements, il est fort à parier que tous les employés ne profiteront pas de ce pont-retraite. Pour profiter de ce genre de prestation il faudra de plus en plus que les gens soient dans une situation financière stable. Il faut toutefois prendre en considération les cas particuliers de personnes fatiguées ou pour différentes raisons qui souhaitent partir prématurément en retraite. Au niveau économique, l'engagement de personnes plus jeunes et par conséquent moins rémunérées n'amène pas de surcoût excessif pour la commune raison pour laquelle la proposition semblait raisonnable.

Sans autre prise de parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération sur le règlement relatif à un pont retraite des employés de la Commune de Bellevue (LC 06 171)

Séance du Conseil municipal du mardi 4 octobre 2016

vu le statut du personnel de la commune de Bellevue et l'échelle de traitements adoptés lors de la séance du Conseil municipal du mardi 4 juin 2013 et entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014,

vu le règlement du personnel de la commune de Bellevue adopté lors de la séance du Conseil administratif du 26 novembre 2013 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014,

vu l'absence de règlement au sujet d'un pont retraite,

vu l'approbation d'un projet de règlement relatif à un pont retraite des employés de la Commune de Bellevue par le Conseil administratif lors de sa séance du 29 juin 2016,

vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 septembre 2016,

conformément à l'article 30 alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. D'approuver le règlement relatif à un pont retraite des employés de la Commune de Bellevue (LC 06 171) version du 27 septembre 2016, faisant partie intégrante de la présente délibération,
2. De fixer son entrée en vigueur à la date de son approbation par le Conseil municipal.

12. Nomination des présidents-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2017, ainsi que leurs remplaçant-e-s,

MME LA PRESIDENTE décrit la liste des candidats prévue en début de Législature. Elle demande formellement à chaque groupe politique si la proposition est toujours d'actualité, à savoir :

Président	M. Yair KESTIN	BDA
Suppléante	Mme Anne-Catherine HURNY	BDA
Vice-Présidente	Mme Delphine SCHIAVO-ABEL	PLR
Suppléante	Mme Laurence CHONG	PLR

M. BASCHY pour la représentation du groupe PLR confirme les candidatures mentionnées.

Au nom de BDA, M. ANKLIN soutient ces propositions.

Enfin, Mme GATTI pour le groupe PDC n'émet aucune intention de modification à ce qui a été convenu.

MME LA PRESIDENTE demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole et ne constatant que ce n'est pas le cas, elle passe donc au vote :

18 oui, c'est l'unanimité.

Elle demande ensuite aux intéressés présents de faire passer le formulaire d'inscription et de le transmettre à M. MATTI en fin de séance.

13. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

Il est 22h29, M. ANKLIN s'absente de la salle.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à Mme TOZAR pour communiquer le contenu du texte suivant :

« Pour une Maison communale »

Vu l'offre communale et intercommunale accessible aux Bellevistes et notamment des prestations suivantes :

- Prise en charge des 4-12 ans hors des périodes d'enseignement scolaire :
 - «Au P'tit train » à Genthod, le coût «Au P'tit train » est de 200 chf (+30.00 Chf pour frais inscription annuel) par semaine et par enfants, ce qui n'est pas accessible à toutes les familles.

- Le Rado à Versoix n'offre que 5 places (4-8 ans) et 3 places (9-11 ans) pour l'ensemble des communes de la « rive droite-lac » coût maximum de Chf. 250.00 par semaine pour un salaire mensuel de Chf. 17'500.00 et plus.
- Pour les adolescents : présence de travailleurs sociaux hors mur de la FAS'e et au local de la Vigne Blanche. Le local de la Vigne-Blanche est situé en sous-sol. Il n'est pas particulièrement valorisant pour notre jeunesse. Outre une luminosité et une aération faibles, l'emplacement est très symbolique de la place que nous pouvions donner aux jeunes jusqu'à présent.
- Pour les adultes et les personnes âgées : il n'y a pas de lieu de partage et d'animation hors associations. Les espaces d'accueil « libre » et de maintien du lien social sont faibles.

Vu que la propriété communale des parcelles 316 et 318 par la commune de Bellevue permettrait de combler ces manques, ceci pour un coût de fonctionnement relativement modeste.

Vu le manque d'offre d'animation pour les enfants de 4-12 ans pendant les périodes de vacances scolaires

Vu l'emplacement du « local des jeunes » à la Vigne Blanche (sous-sol)

Vu le besoin en espaces ouverts et d'accueil-libre pour les associations et les privés

Vu la croissance de la population de Bellevue en cours et à venir avec les nouvelles constructions

Sur proposition du groupe BdA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Demande

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- D'affecter les parcelles 316 et 318 à la construction d'une Maison communale offrant ainsi aux Bellevistes un lieu emblématique pour notre commune et représentatif de l'écrin lui ayant valu le nom de Bellevue.
- D'étudier, en collaboration avec la commune de Genthod, la possibilité de transférer le local des jeunes dans ce nouvel espace conformément à la destination prévue du centre du village, notamment par le plan directeur communal
- D'étudier en collaboration avec la FAS'e ou tout autre association, la possibilité d'y installer un centre aéré, ouvert 6 à 8 semaines par année pour les enfants de 4-12 ans.
- De favoriser l'encadrement des enfants par des jeunes de Bellevue, sous formes de « jobs de vacances »
- De faciliter l'intégration des personnes isolées, notamment des aînés, et de contribuer au renforcement du lien social et culturel par l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'animation ouvert, à l'image de l'espace « épicerie » ouvert à Genthod ou des maisons de quartier

- De prévoir des espaces et locaux polyvalents pouvant à la fois servir aux associations de Bellevue (par ex. les dernières en date : Ski-Club, Tous en jeux) et être loués aux particuliers (anniversaires, mariages, ...)
- De privilégier une construction et des aménagements permettant le partage des locaux entre les différents occupants en fonction de leurs besoins et horaires d'utilisation respectifs.

Marilyne
TOZAR

Anne-Catherine
HURNY

Yvette CLIVAZ
BEETSCHEN

Mariella
ZOLFANELLI

Gérald RÜEGSEGGER

Dominique ANKLIN

Yaïr KESTIN

MME LA PRESIDENTE demande si des signataires souhaitent donner des informations complémentaires au texte qui vient d'être lu. Constatant que ce n'est pas le cas, elle propose d'ouvrir la discussion.

Il est 22h32, M. ANKLIN est de retour.

M. ANKLIN s'exprime en qualité de signataire mais non auteur de ce projet de Motion. Il s'inscrit dans les décisions prises par la commission d'Aménagement qui affectent les parcelles et le bâtiment principalement à l'usage public et subsidiairement au logement. Les propositions sont très esquissées à ce stade et il propose de renvoyer tout d'abord en commission Sociale puis Culture et loisirs afin de préciser le contenu.

M. BASCHY estime que la motion arrive trop tôt.

M. ANKLIN rétorque que le projet de motion n'est certes pas mature, mais qu'il faut précisément l'étudier en commissions.

M. RÜEGSEGGER précise qu'il s'agit par ce texte d'une esquisse qui ne fait que revenir des débats qui se sont déroulés en commission Bâtiments et travaux publics.

M. LAZARO est de l'avis de M. BASCHY. Se déterminer sur l'affectation d'un bâtiment inexistant est très abstrait pour l'instant. Il s'agit de savoir dans quel sens prendre les choses étant entendu que les commissions Aménagement et Bâtiments et travaux publics ont été consultées.

M. ANKLIN s'exprime, ayant participé aux commissions mentionnées, dans le sens où pour l'instant n'ont été déterminées que les affectations très générales de ce futur bâtiments à savoir logements et besoins communaux. Il n'est possible de construire un bâtiment qu'en sachant préalablement quelle en sera l'affectation exacte, tout urbaniste ou architecte le confirmera. Il s'agit de revenir aux besoins initiaux et ce ne sont pas les commissions Aménagement, Bâtiments et travaux publics et encore moins Finances et administration communale qui peuvent y répondre bien qu'elles seront par la suite à nouveau consultées.

M. BEAUVERD résume que ce projet de motion peut ouvrir des pistes sur des besoins sociaux par exemple. La question à se poser réside peut-être dans le fait de mettre des activités sociales au bord du lac ce qui peut s'avérer être une revanche de certaines personnes. Il ne s'oppose pas à cette motion et à la possibilité d'étudier diverses solutions. Il est d'avis que les commissions fassent leur travail.

Mme GATTI rejoint l'avis de son préopinant tout en pensant qu'en l'état des choses, la commission culture et loisirs n'est pas la plus adaptée. Elle lui préfère la commission Sociale pour étudier les différentes pistes.

M. FABBI est perturbé car la décision de faire quelque chose et plus précisément d'ériger un nouveau bâtiment s'est faite rapidement. Le jeune architecte n'a initialement pas été pollué par la politique et a fait de nombreuses propositions pleines de bon sens. Ce projet de motion lui coupe l'herbe sous les pieds car il avait pour intention de proposer dans les divers de la présente séance la constitution d'un groupe de travail transversal permettant d'amener à des solutions consensuelles et dénuées de toute couleur politique, marquées par le bon sens.

M. LAZARO est d'accord avec l'avis de M. FABBI. Ce qui le choque le plus dans cette affaire est de décider d'une affectation d'ores et déjà sans pour autant savoir de quoi il s'agira et en considérant que d'autres constructions prévoient des locaux communaux tels qu'à Champ-du-Château ou la parcelle du chemin des Tuilots. Il ne s'oppose pas à l'utilisation de locaux ici à l'usage des jeunes ou autres mais il estime que la réflexion doit être plus large sur cet objet comme sur tous les autres de la commune.

M. ANKLIN se pose la question de la légitimité d'éventuels groupes de travail, le Conseil municipal étant constitué de commissions chargées d'étudier les sujets selon la répartition définie en début de Législature. Il rappelle que ce projet de motion veut ouvertement mettre à plat les solutions aux besoins socio-culturels sans préjuger qu'il s'agisse de cette parcelle au bord du lac. Il faudra d'abord comprendre les besoins puis proposer des solutions.

M. RÜEGSEGGER tient à préciser que le Conseil municipal est organisé par un règlement qui ne prévoit pas de groupes de travail mais des commissions. Il revient au Conseil municipal de décider d'abord de l'entrée en matière puis du renvoi de ce sujet en commission et non de faire présentement le débat de cette motion.

M. LE MAIRE pense que la motion est trop directive et il lit un bref extrait « Le conseil municipal demande au Conseil administratif d'affecter la parcelle à la construction d'une maison communale [...] ». Il estime que le terme « demander » devrait être remplacé par celui de « propose » et que dès lors la motion serait plus acceptable et pourrait ainsi être renvoyée en commission.

Mme GATTI est de l'avis de M. LE MAIRE. « [...] demande au conseil administratif de mener des réflexions d'affectation des parcelles [...] ».

M. RÜEGSEGGER pense qu'il n'est pas de la compétence de l'assemblée ici constituée de changer l'avis des motionnaires. Il rappelle l'article 29 qui renvoie au traitement d'une telle initiative.

M. MÉTAYER abonde dans le sens de M. LAZARO et estime que le contenu de ce texte est trop restrictif. Il est mal à l'aise de soutenir un texte pour lequel il n'est pas convaincu du bien-fondé.

M. BEAUVERD lit le texte comme étant une affectation directe des parcelles qui ne permet précisément pas la discussion.

Mme SCHOPFER SANDOZ rappelle les discussions préalablement entreprises en commission qui prévoyaient une mixité d'utilisation des locaux. Quoiqu'il en soit la commission Sociale en parlera et elle exclue la constitution d'un groupe de travail. Le texte présenté la dérange car il contrevient à ce qui a été convenu en n'affectant la maison qu'à une destination, raison pour laquelle elle ne pense pas se prononcer favorablement à l'entrée en matière.

M. ANKLIN, en tant que Président de la commission d'Aménagement, rappelle que l'affectation des parcelles à un usage public a été décidée ainsi que la démolition des bâtiments existants pour en construire de nouveaux. Dans l'esquisse de projet présenté par le jeune architecte, sans cahier des charges, la solution trouvée pour optimiser l'utilisation de la parcelle a consisté en une utilisation mixte du bâtiment « logement/communal ». Il admet que la rédaction du présent projet de motion est défailante mais il a le mérite de permettre d'identifier des pistes d'affectation possible pour la partie

concernée. Il estime en outre que d'autres pistes peuvent exister mais qu'il convient de discuter et non pas de remettre en question les orientations déjà prises.

Mme SCHOPFER SANDOZ est dérangée par le fait qu'on décrète l'affectation de la maison sans nuance ou ouverture d'autres possibilités. Elle ne souhaite pas refaire le débat de la motion mais propose qu'une modification soit effectuée amenant peut-être à une décision d'entrée en matière.

Mme TOZAR propose de modifier le terme « demande » par « propose » et de préciser « tout ou partie de la parcelle ».

M. BASCHY s'oppose à un bricolage en séance et estime qu'il s'agirait de revenir à la séance suivante avec un projet mieux ficelé.

Mme TOZAR convient que la tournure puisse être mal formulée en faisant croire à une volonté d'affecter unilatéralement la maison au même projet ce qui n'était pas l'intention initiale. Il y a sans nul doute une regrettable interprétation possible et une confusion sur la forme qu'elle se propose de lever.

La discussion ne débouchant sur aucune solution, il est 22h59, MME LA PRESIDENTE déclare l'interruption de la séance pour que les groupes se concertent.

Il est 23h06, MME LA PRESIDENTE déclare la séance réouverte et demande qui souhaite s'exprimer.

Mme GATTI soutient au nom du groupe PDC le fond mais pas la forme.

M. RÜEGSEGGER ne comprend pas cette attitude étant entendu que lors d'une précédente initiative de ce genre, le Conseil avait décidé, quand bien même le texte était considéré initialement comme inadapté, de le renvoyer en commission.

MME LA PRESIDENTE demande qui entre en matière :

6 oui, 12 non, 0 abstention

Le projet de motion « Que peut entreprendre la commune de Bellevue pour que ses habitants ne souffrent pas excessivement des nuisances de l'aéroport ? » sera traité ultérieurement sur proposition de M. ANKLIN en qualité de chef de groupe BDA.

M. MÉTAYER demande si à la salle des commissions il serait possible de faire un traitement acoustique vue la résonance subie lors des séances.

M. FABBI a bien pris note de la remarque.

M. BASCHY demande qu'à la prochaine séance du Conseil municipal, le 1^{er} novembre, un point spécifique soit porté à l'ordre du jour pour le remplacement de M. BIEDERMANN dans une commission.

MME LA PRESIDENTE prend note de cette demande.

M. BASCHY intervient à propos de la CGN et plus particulièrement de la Fondation des bateaux belle-époque pour qu'au budget 2017 un montant puisse être prévu. Il précise sa demande en expliquant que très prochainement le bateau « l'Italie » sera remis à l'eau et que ce sera au tour du « Rhône » d'être rénové. Il rappelle que cette flotte est la plus importante d'eaux-douces en Europe.

M. TASCHINI dit que cette proposition sera soumise à la commission des finances.

18. Proposition du Conseil administratif.

La parole est transmise à M. LE MAIRE qui dit que le Conseil administratif n'a pas de proposition.

19. Divers.

Des tickets gratuits de sortie au parking souterrain Gitana sont disponibles auprès de M. MATTI.

Mme LA PRESIDENTE remercie la presse et le public et les invite à sortir afin de permettre au Conseil de délibérer à huis clos.

20. Naturalisations ordinaires, huis clos.

8 dossiers sont préavisés par le Conseil municipal.

MME LA PRESIDENTE lève la séance à 23h28.

Ami 10.10.16

Anne-Catherine HURNY
Présidente

Aurélien MATTI
Secrétaire

Sonia GATTI
Vice-présidente